



Accord de partenariat volontaire

Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux

[www.apvflegtcongo.info](http://www.apvflegtcongo.info)



LETTRE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES TRIMESTRIELLE - N°16 AVRIL/MAI/JUIN 2018

EDITO



**Une nouvelle initiative pour promouvoir la transparence dans la gestion des ressources forestières**

Chers lecteurs,

La lettre d'information et d'échanges trimestrielle vous offre, dans sa seizième parution, une gamme actualisée d'informations, en rapport avec le secteur forestier. En effet, dans l'optique de promouvoir la bonne gouvernance du secteur forestier au Congo, une nouvelle plateforme web dénommée : Portail Open Timber (OTP) vient de voir le jour. Ceci à l'initiative du Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF), une ONG nationale œuvrant dans le domaine de la gestion des ressources

forestières, et son partenaire World Resources Institute (WRI), une organisation de recherche mondiale. Cette seizième publication en dit largement long.

Vous trouverez également dans ce numéro, l'évaluation de la gouvernance forestière faite par la Plateforme pour la Gestion Durable des Forêts (PGDF) à travers l'outil d'évaluation rapide sur l'environnement propice à une gestion responsable des forêts et du commerce des produits forestiers (EEAT).

Cette seizième livraison fait aussi l'écho du huitième Comité conjoint de mise en œuvre de l'APV-FLEGT de même que du renforcement des capacités du secteur privé par le Projet «Appui à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Congo» à travers sa Cellule d'Appui Technique.

**Bonne lecture à toutes et à tous**

Alfred NKODIA  
Coordonnateur de l'Observation Indépendante de l'application de la loi forestière (OI)

**SOMMAIRE**

◆ **P.1 : GESTION FORESTIÈRE** : le Portail Open Timber : Une initiative complémentaire à l'OI APV-FLEGT

◆ **P.2 : GOUVERNANCE FORESTIÈRE** : la Société civile fait une évaluation rapide à travers l'outil EEAT

◆ **P.3 : 8ÈME COMITÉ CONJOINT DE MISE EN ŒUVRE DE L'APV-FLEGT** : les avancées et les défis du processus passés en revue

⇒ **APPUI À LA LÉGALITÉ DES ENTREPRISES FORESTIÈRES** : le Projet «Appui à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Congo» soutient le secteur privé

◆ **P.4 : POUR ÉCHANGER AVEC NOUS**

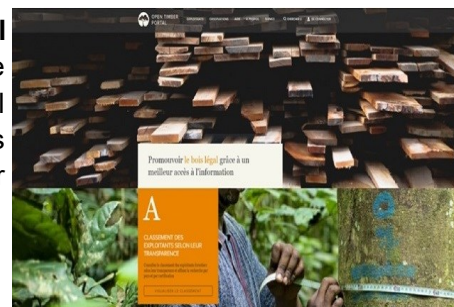
**GESTION FORESTIÈRE**

**Le Portail Open Timber : Une initiative complémentaire à l'OI APV-FLEGT**

Dans le but d'accroître la transparence dans le secteur forestier, le Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF), qui pilote l'OI APV FLEGT/ CV4C (Voix des citoyens pour le changement. Observation forestière dans le Bassin du Congo) et son partenaire World Resources Institute (WRI) ont mis en place une plateforme Web indépendante.

Née de la refonte complète de l'Initiative pour la Transparence Forestière (FTI), cette nouvelle plate-

forme, appelée **Portail Open Timber (OTP)**, se présente comme un outil de partage d'informations pertinentes sur le secteur forestier. **(suite p.2)**



Un aperçu de la page d'accueil du site OTP

## GESTION FORESTIÈRE (SUITE P.1)

L'outil compile des informations de trois sources différentes sur les producteurs de bois (l'administration, le secteur privé et les ONG).

L'OTP vise à lutter contre l'exploitation illégale de bois par la promotion de la transparence des activités d'exploitation forestière.

Les données, en lien avec les indicateurs de légalité de la grille APV-FLEGT, sur les obligations des sociétés forestières ainsi que les rapports de missions et observations relevées par l'Observateur Indépendant des forêts (OI APV FLEGT) sont mises en ligne à travers l'OTP.

Pour chaque exploitant forestier, un score de transparence est calculé sous forme d'un pourcentage prenant en compte le nombre de documents rendus publics dans l'OTP sur le nombre total de documents requis.

Le Portail a été conçu en consultation de nombreux acteurs dont les fédérations industrielles dans les pays producteurs, les ONG, les chercheurs, l'administration forestière, les bailleurs et les exploitants forestiers.

Seize (16) sociétés forestières ont déjà été informées, sensibilisées et formées sur cette plateforme et leurs données sont disponibles en ligne sur :

[www.opentimberportal.org](http://www.opentimberportal.org)

## GOVERNANCE FORESTIÈRE

### La Société civile fait une évaluation rapide à travers l'outil EEAT



Une vue d'ensemble des participants

La société civile à travers la Plateforme pour la Gestion Durable des Forêts (PGDF) a bénéficié, en 2016, d'une formation du Fonds mondial pour la nature (WWF) afin de s'approprier l'outil d'évaluation rapide permettant de mesurer la qualité de la gouvernance qui affecte la performance du secteur forestier (EEAT).

C'est ainsi qu'en 2018, le Comptoir Juridique Junior (CJJ), une ONG membre de la PGDF, a acquis un financement de WWF pour soutenir le Groupe de travail juridique (GTJ) de cette Plateforme, qui a réalisé au mois de juin, des analyses juridiques pertinentes sur la gouvernance forestière à travers les indicateurs de l'outil EEAT que sont : l'existence et clarté des politiques et législations ; la concordance des politiques

sectorielles ; le cadre institutionnel ; les incitations financières, instruments économiques et partage des bénéfices ; la participation des parties prenantes ; la transparence et responsabilité ; la prise de décision politique et législative ; la capacité des parties prenantes ; l'administration des ressources forestières et régime foncier ; l'application de la loi ; la coopération et coordination entre les organismes gouvernementaux ; et les mesures de lutte contre la corruption.

Les résultats et recommandations de ces analyses de la société civile vont être présentés, échangés et validés en atelier, prévu au mois d'août, avec l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la gouvernance forestière, la chaîne de valeur, le commerce et la consommation des produits forestiers.

L'objectif visé par ce travail est : d'identifier les problèmes de gouvernance forestière, d'établir des données de référence qui permettront de suivre l'évolution de la situation dans le temps et en mesurer l'impact pour une meilleure gouvernance forestière, contribuer à l'élaboration de stratégies transversales pour influencer les politiques et la gouvernance au-delà des forêts, sensibiliser et créer une base de données probante pour les réformes futures.

## 8<sup>ÈME</sup> COMITÉ CONJOINT DE MISE EN ŒUVRE DE L'APV-FLEGT

### Les avancées et les défis du processus passés en revue



Mme Rosalie MATONDO et Mme Saskia De LANG, après la signature de l'aide mémoire

Les membres du Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM) de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) entre la République du Congo et l'Union Européenne se sont réunis du 7 au 8 juin 2018 à Brazzaville pour la huitième réunion du CCM. C'était sous la coprésidence de leurs excellences Mmes Rosalie MATONDO, Ministre de l'Economie Forestière et Saskia De LANG, Ambassadeur, Chef de Délégation de l'Union Européenne au Congo.

Cette 8<sup>ème</sup> session a eu pour objectif de faire le point de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT depuis l'organisation du précédent CCM, en décembre 2017, et d'orienter le travail pour le reste de l'année 2018.

Les travaux de ce 8<sup>ème</sup> CCM se sont ouverts, le 7 juin, par le segment technique. Celui-ci a permis aux experts des deux parties de statuer entre autres, sur l'état du Système Informatique de Vérification de la Légalité (SIVL) et de la stratégie de son déploiement, le suivi de la mise en œuvre du Plan de Travail An-

nuel (PTA) 2018 et des recommandations du 7<sup>ème</sup> CCM de l'APV. S'ajoutent l'état des lieux sur la communication, le Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE) et les premiers résultats du marché européen par rapport aux autorisations FLEGT en provenance de l'Indonésie.

Au terme des travaux, plusieurs recommandations ont été formulées. Il s'agit notamment de la présentation du Plan de Travail Annuel Budgétisé (PTAB), du Secrétariat Technique au Fonds forestier pour sa prise en compte avant la validation du budget de celui-ci tout en priorisant les activités du PTAB au niveau des décaissements de ce fonds ; l'inclusion des mesures d'atténuation pour les menaces identifiées (impréparation des entreprises et faible capacité des services) dans la stratégie de déploiement national du SIVL et procéder à sa validation. Ensuite, la finalisation du draft de la stratégie de communication développée en appui à la stratégie de mise en œuvre de l'APV-FLEGT 2018-2022 et le développement d'un espace sur le site APV du Congo pour faire le suivi de la réalisation des indicateurs de la stratégie et développer un outil pour collecter automatiquement les données.



Une vue des participants

### APPUI À LA LÉGALITÉ DES ENTREPRISES FORESTIÈRES

#### Le Projet «Appui à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Congo» soutient le secteur privé

Conformément à sa première composante dédiée à l'appui au secteur privé, le Projet «Appui à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Congo» aide les sociétés forestières à se mettre en conformité par rapport à la grille de l'APV-FLEGT. Ces activités de renforcement des capacités auprès du secteur privé sont menées par sa Cellule d'Appui Technique, implantée à Pointe-Noire et à Ouesso.

Pour étayer son programme d'intervention, la Cellule d'Appui Technique s'est appuyée sur les résultats de la première campagne de diagnostics des entreprises forestières, qui s'est déroulée entre avril et juin 2017 auprès de 24 sociétés. (suite p.4)



Formation des participants en salle

## APPUI À LA LÉGALITÉ DES ENTREPRISES FORESTIÈRES (SUITE P.3)



Exercice pratique  
sur la cartographie participative

Ces diagnostics, réalisés par le Bureau d'études OBBOIS, ont permis d'identifier les indicateurs de la grille de légalité les moins satisfaisants. Ces derniers concernent principalement les principes 3 et 4 de la grille de légalité de l'APV-FLEGT, relatifs au social interne et externe des entreprises, à l'environnement, l'aménagement forestier, l'exploitation forestière, la transformation du bois et la fiscalité.

Après avoir identifié les causes profondes de non-conformité, la Cellule d'Appui Technique est intervenue auprès des sociétés forestières pour notamment élaborer des outils techniques, conseiller et former les entreprises via l'assistance technique long terme.

Les Assistants Techniques de la Cellule d'Appui ont ainsi pu dispenser 42 sessions de formations sur la collecte, le suivi et l'archivage des preuves documentaires dans les sociétés forestières. Au cours de ces formations, des classeurs visant à faciliter l'archivage des

preuves documentaires de la légalité ont été élaborés et diffusés auprès de 13 entreprises.

Les interventions de la Cellule visant à aider les sociétés à se mettre en conformité par rapport au principe 3 (social interne et externe des entreprises) de la grille de légalité se sont concrétisées par l'organisation d'une formation et sensibilisation à l'Hygiène et la Sécurité au travail» (Octobre/Novembre 2017) en 2 sessions collectives, à Ipendja dans le département de la Likouala et à Doli-sie dans le département du Niari; l'élaboration et la diffusion d'outils de gestion en matière de d'Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE), (outils de suivi du personnel et des accidents du travail, outil de suivi des Equipements de Protection Individuels (EPI), note de synthèse sur indicateur 3.5.4 «Santé des travailleurs», etc.). Les actions de la Cellule d'Appui se sont, par ailleurs, traduites par la distribution d'un classeur regroupant l'ensemble des textes de lois relatives au droit du travail et à la sécurité sociale auprès de 19 entreprises de même que la tenue d'ateliers de formation sur la «Prise en compte de l'implication des communautés locales et des peuples autochtones dans la gestion des concessions forestières».

Pour répondre aux attentes des sociétés forestières sur le principe 4, notamment sur les aspects environnementaux, la Cellule d'Appui

Technique a élaboré un guide sectoriel «Information sur les exigences de la loi et de la grille de légalité en matière d'environnement, notamment sur les aspects produits et déchets dangereux» (Juillet 2017). Elle a aussi conseillé 2 sociétés du Sud Congo sur la mise aux normes de leur site forestier.

Les premiers résultats de la seconde campagne de diagnostic, réalisée dans le Nord Congo par le Bureau d'études OBBOIS (en avril 2018), font déjà ressortir l'impact positif de ces appuis dans les sociétés forestières fortement impliquées dans le processus. En effet, pour ces dernières, les experts constatent un fort taux de résolution et une diminution du nombre de non-conformités identifiées lors de la première campagne. Comme indiqué, les améliorations ne sont constatées que dans le cas où il y a eu une forte implication de la direction de l'entreprise accompagnée d'une mise à disposition des moyens nécessaires. Il est important de noter que l'implication des directions n'a pas été systématique et que des gros efforts restent à faire dans la grande majorité des entreprises.



Photo de famille

### POUR ÉCHANGER AVEC NOUS

#### POINT FOCAL NATIONAL DE L'APV-FLEGT AU CONGO

*Adolphe Ngassembo*

+242 06 905 76 43

adolphengassembo@gmail.com

#### Coordonnateur de la CLFT

*Alain Ossebi*

+242 06 978 67 06

oss\_@yahoo.com

[www.apvflegtcongo.info](http://www.apvflegtcongo.info)

 **APV-Flegt CONGO**

